

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 7 ^{ième} jour du mois de mars 2022, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

et constate le quorum bienvenue, souhaite la déclare la séance ouverte à vingt heures. maire, Jean-Pierre Turcotte,

Sont également présents (e), à cette visioconférence

Sylvie DeBlois Madame la conseillère:

Jean-Baptiste Alagnoux Messieurs les conseillers:

Yves Lévesque

Richard Therrien **Bruno Simard**

Marc-Antoine Turcotte

directrice générale / Greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.
- Suite de ces séances.
- Correspondances.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

- Adoption des dépenses.
- Résolution représentant auprès du CRSBPCNCA
- Résolution camp de jour Multisport de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans
- Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.
- Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente. 6
- Avis de motion règlement # 2022-331 10.
- Dépôt du projet de règlement # 2022-331 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. 11.
 - Divers 12.
- 12.1 Résolution d'urgence en solidarité avec le peuple Ukrainien
 - Rapport des élus sur les divers comités. 13.
 - Période de questions. 14.
- Levée ou ajournement de la séance. 15.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-23

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022.

our une proposition de Sylvie Deblois , Appuyée par Yves Lévesque, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu séance ordinaire du 7 février 2022.

22-24

 \vdash



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

3.SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

payer soumise par la directrice générale/Greffière-trésorière Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le paiement des factures du mois de février totalisant 157 147.43 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 45 910.49 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient de-l'île-d'Orléans. autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-

22-25

6.RÉSOLUTION REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CRSBPCNCA

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande du réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, confirmant le nom du représentant auprès de l'organisme.

résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que Sylvie DeBlois soit nommée représentante de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA). Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que Sylvie DeBlois soit nommée

22-26

7. RÉSOLUTION CAMP DE JOUR MULTISPORT DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

poursuivre fréquentation de leurs enfants au camp d'été ATTENDU QUE Sa contribution afin d'atténuer les conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire coûts des contribuables pour la

de 400.00 \$ par enfant pour toute inscription au camp d'été sur le territoire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans. En consequence, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accepter de payer un montan payer un montant

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire,

estivale 2022 (7 semaines). Que cette subvention soit accordée à tout enfant fréquentant le camp pour la saison

400.00 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans Que la directrice générale/Greffière-trésorière soit autorisée a) payer les frais de

Camp de jour municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

22-27



oal du Conseil de la Municipalité Sainte-Famille Î.O., Qué. Procès-verbal du

e

DE GESTION CONTRACTUELLE. 8. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Sur une proposition de Yves Lévesque, **appuyée par** Jean-Baptiste Alagnoux, **II est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement # 2019-309 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

<u>9. résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la mrc pour fins de</u> VENTE.

AUCUN DOSSIER

10.AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2022-331

pour # 2022-331, soumis règlement par les présentes qu'il sera édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-e municipaux. Conseil, un пр séance avis donne d'une prochaine conseiller, Lévesque, lors adoption,

CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT # 2022-331 EMPLOYES MUNICIPAUX.

est par la présente, déposé par Yves Lévesque, le projet de regiement numero 2022-331 règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés déposé municipaux. =

12 DIVERS.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

12.1 RESOLUTION D'URGENCE EN SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN.

LES ÉLUS·E MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

p de Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations; et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes; élus-e municipaux Attendu que les

désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler d'exprimer Québec qn municipaux élus∙e des volonté g dne les conflits; Attendu

de la population québécoise et d'exprimer leur solidarité avec le peuple Ukrainien; élus-e municipaux Attendu que la volonté des

et de nombreux à la Croix-Québécois envers le peuple Ukrainien, notamment à travers des dons que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités Rouge canadienne; Attendu

Il est proposé par Sylvie DeBlois, secondé par Richard Therrien

plus <u>_</u> municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans condamne avec grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie; <u>a</u> Que

3

22-29



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse; Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les

peuple Ukrainien;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade régionaux et nationaux. Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin

13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

levée à 20h40. Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité que la séance soit

Sylvie Beaukeu g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142* (2) du Code municipal Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut